



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة المالية
المديرية العامة للجمارك



DIRECTION REGIONALE DES DOUANES A BECHAR
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES A BECHAR
RECETTE PRINCIPAL DES DOUANES A BENI/OUNIF

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le 09 et 10 mai 2023 à partir de 09 heures, au niveau de la brigade de Béni Abbess, à l'organisation d'une vente aux enchères publiques, pour les recettes des douanes de Bechar et Beni Ounif de différents lots de marchandises et véhicules consistant en:

- * véhicules de tourisme et utilitaires.
- * produits cosmétique.
- * camion.
- * autre marchandises (quincailleries-vaisselles...).

CONDITIONS DE VENTE

1. Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou par chèque certifié.
2. Les frais d'enregistrement (2,5 %) ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
3. Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
4. Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls.
5. Les marchandises sont vendues dans l'état ou elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
6. les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail, au niveau des recettes des douanes de Bechar et Beni Ounif.
7. Les acquéreurs doivent présenter un registre de commerce en relation avec les marchandises acquises, ainsi que la carte fiscale.

LE RECEVEUR PRINCIPAL DES DOUANES A BENI/OUNIF

LE RECEVEUR PRINCIPAL DES DOUANES A BECHAR P/I



www.douane.gov.dz

dinf@douane.gov.dz

N° Vert 10.23

023.50.11.80